



Travailler au Luxembourg

Vous venez d'arriver au Luxembourg, et vous vous posez beaucoup de questions sur les possibilités de trouver un emploi.

Veuillez trouver ci-dessous quelques informations utiles pour faciliter votre accès au marché de l'emploi luxembourgeois.

L'accès au marché de l'emploi luxembourgeois

Les personnes ayant fui la guerre en Ukraine (les ressortissants ukrainiens, les membres de leur famille, ainsi que les ressortissants de pays tiers et qui ont résidé en Ukraine) peuvent demander la **protection temporaire** auprès de la Direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Des informations plus détaillées sur la procédure à suivre en vue de l'introduction d'une demande de protection temporaire sont disponibles sur le site internet suivant:

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/ukraine/protection-temporaire.html>

Les bénéficiaires d'une protection temporaire n'ont pas besoin de permis de travail spécifique et bénéficient du libre accès au marché du travail. Ils peuvent être embauchés directement dans le cadre des contrats de travail prévus par la loi.

Dispositions du droit du travail

Contrat de travail

Le contrat de travail est constaté par écrit pour chaque salarié individuellement au plus tard au moment de l'entrée en service du salarié. Le contrat est signé par l'employeur et par le salarié et doit être passé en double exemplaire (le premier pour l'employeur, le second étant remis au salarié).

Salaire

Le salaire social minimum s'applique à tous les salariés (sans distinction de sexe, de toutes les professions et pour toutes les entreprises) occupés par un employeur dans le cadre d'un contrat de travail. La législation luxembourgeoise garantit à tous les salariés un salaire social minimum dont le niveau est fixé comme suit à partir du 1er avril 2022 :

Âge	%	Salaire horaire brut (€)	Salaire mensuel brut (€)
18 ans et plus non qualifié	100%	13,3721	2.313,38
de 17 à 18 ans	80%	10,6977	1.850,70
de 15 à 17 ans	75%	10,0291	1.735,03
18 ans et plus, qualifié	120%	16,0465	2.776,05

Durée de travail

La durée de travail ordinaire est limitée à 8 heures par jour et 40 heures par semaine. En cas de prestation d'heures supplémentaires, la durée de travail maximale est limitée à 10 heures par jour et 48 heures par semaine.

Congés ordinaires

Tout salarié a droit à un minimum de **26 jours ouvrables de congés payés par année.**

Conventions collectives de travail

En fonction du secteur d'activité, des conventions collectives spécifiques s'appliquent qui prévoient des conditions de travail et des salaires plus favorables que le minimum prévu par la loi.

Contact (Dispositions du droit du travail au Luxembourg)

ITM (Inspection du Travail et des Mines)

E-mail : contact@itm.etat.lu

Tél. : (+352) 247 76100

Web : <https://itm.public.lu>

Inscription auprès du Service public de l'Emploi (ADEM)

Une fois votre statut de protection temporaire accordé, vous pouvez vous inscrire en tant que demandeur d'emploi auprès de l'ADEM. L'ADEM est le service public de l'emploi au Luxembourg.

En vous inscrivant à l'ADEM, vous serez assisté et orienté dans votre recherche d'emploi et vous accéderez à de nombreux services:

- encadrement dans la recherche de l'emploi;
- mesures pour l'emploi;
- accès aux formations professionnelles

Trouver les offres d'emploi

Selon le droit du travail luxembourgeois, les employeurs doivent déclarer leurs postes vacants à l'ADEM. Tous les postes vacants déclarés sont publiés sur le **JobBoard de l'ADEM**. En tant que demandeur d'emploi inscrit à l'ADEM, vous avez accès au JobBoard complet. Les personnes qui ne sont pas inscrites auprès de l'ADEM peuvent toutefois accéder à la partie publique du JobBoard.

Rendez-vous sur le JobBoard de l'ADEM

- Toutes les offres d'emploi déclarées à l'ADEM (diffusion publique et restreinte) → Inscrivez-vous à l'ADEM
- Offres d'emploi (diffusion publique) :
<https://adem.public.lu/fr/jobboard/non-inscrits.html>

Outre le JobBoard, l'ADEM offre également le **portail « Work in Luxembourg »**, qui présente des offres d'emploi dans divers métiers confrontés à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
(<https://work-in-luxembourg.lu>)

D'ailleurs, vous trouverez sur le site de l'ADEM (www.adem.lu), dans la rubrique « Trouver les offres d'emploi », une liste des [sites privés d'offres d'emploi](#) ainsi qu'une [liste des agences intérimaires](#).

Contact (Emploi au Luxembourg)

ADEM (Agence pour le développement de l'emploi)

E-mail : bpt@adem.etat.lu

Tél. : (+352) 247 88 888

Web : <https://www.adem.lu>

Attention

Méfiez-vous des offres de travail, d'hébergement et de transport suspectes. Si la grande majorité des Européens veulent aider, certains criminels peuvent essayer d'exploiter cette situation pour leur profit personnel.



INFOTRAITE - services d'assistance

Tél. : (+352) 27 36 56 46

(+352) 621 316 919

(+352) 621 351 884

E-mail : info@traite.lu



POLICE

Tél. : (+352) 24460 3220

113 (24h/24)

E-mail : traite@police.etat.lu

Avis important pour les employeurs

Vous souhaitez faire preuve de solidarité et offrir une perspective professionnelle aux bénéficiaires de protection temporaire ?

- Déclarez votre poste vacant à l'ADEM (via MyGuichet ou Pdf)
- Choisissez la diffusion publique lors de votre déclaration de poste vacant. Ainsi, les bénéficiaires de protection temporaire peuvent postuler directement à votre poste, même s'ils ne sont pas encore inscrits à l'ADEM.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service employeurs de l'ADEM :

Tél. : (+352) 247 88000

E-mail : employeur@adem.etat.lu

Bon à savoir

L'ADEM a mis en place une cellule spécifique dédiée aux bénéficiaires du statut de protection temporaire dans son agence à Luxembourg. Veuillez noter que vous ne pouvez pas vous présenter spontanément dans les agences de l'ADEM, mais uniquement sur rendez-vous.